

Compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2011

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil s'est prononcé sur l'attribution des subventions demandées par les associations de la commune

| | Montant |
|---------------------------|---------|
| Aiguilhe Animation | 2000 |
| Club Tarot | 250 |
| Aiguilhe Football Club | 1300 |
| Club Saint Michel | 1050 |
| Comité de Jumelage | 900 |
| Compagnon de Miramande | 350 |
| FNACA | 320 |
| Jardin du Niger | 160 |
| Boule Amicale d' Aiguilhe | 250 |

BAREMES DES SERVICES ET LOCATIONS DE BIENS COMMUNAUX:

Le conseil a réactualisé les barèmes de ses locations et prestations pour l'année 2011.

DEFIBRILLATEURS

Un défibrillateur sera installé dans un boîtier mural à l'extérieur de la salle polyvalente et un autre à la salle de réunion des vestiaires du stade.

Une subvention de la CNP de l'ordre de 50 % du montant est sollicitée pour financer cette opération.

ECLAIRAGE PONT TORDU

Un avant projet est envisagé pour refaire l'ensemble de l'éclairage du pont tordu, à savoir :

- Chaussée : 11 points lumineux
- Arches: 5 points lumineux LED couleur

Ce projet qui a reçu l'accord du Syndicat départemental des collectivités concédantes d'électricité et de gaz de la Haute-Loire doit être soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

Un coffret électrique doit être inséré dans le sol. Le coût des travaux s'élève à 38 456 € TTC, dont 23 986.96 euros à la charge de la commune. Le projet est adopté sous réserve de l'approbation de l'A.B.F.

DIA CHEMIN DU COTEAU

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption pour un terrain cadastré sous les numéros 696 - 698 - 700 de la section AB.

DIA VAL DE BORNE

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption pour un terrain cadastré sous le numéro 463 de la section AA.

ENTREE DU ROCHER FLEURISSEMENT

Nous avons reçu un devis d'un montant de 1 387.36 € TTC pour un équipement de balustrades en fer forgé supportant des jardinières en métal. Ce projet est adopté sous réserve d'un avis favorable de l'ABF.

ZONE 30 CHEMIN DE JALAVOUX – DEMANDE DETR

Après avoir entendu l'exposé relatif à l'aménagement du carrefour de Jalavoux-Chemin du coteau et notamment le volet « sécurité » travaillé en collaboration avec les services de la Préfecture, le Conseil Municipal

- approuve le projet et son coût (127 055 € HT)
- décide son inscription au budget 2011 qui sera voté ultérieurement
- mandate le Maire pour solliciter la DETR auprès de la Préfecture
- approuve le plan de financement ci-joint

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CENTRES AERES

Cette participation est attribuée jusqu'à l'âge de 18 ans avec un maximum de 30 jours par an et par enfant, à hauteur de :

- 4.50 € par jour et par enfant pour les séjours avec hébergement (camps, colonies) d'au moins 5 jours (trois jours pour les voyages scolaires)
- 3.40 € par jour et par enfant en centre de loisirs avec repas
- 1.60 € par demi-journée par enfant en centre de loisirs

CONVENTION 2011 BILLET JUMELE

La ville du Puy en Velay, le Centre des Monuments Nationaux et la commune d'Aiguilhe, organisent avec le concours de l'Office de Tourisme d'Agglomération du Puy en Velay, l'accès à leurs monuments dans le cadre d'un billet jumelé.

Cela fait l'objet d'une convention qui définit les modalités de fonctionnement de cette billetterie. Cette dernière prévoit entre autre le tarif de vente du billet et les clés de répartition de la recette.

Malgré le regret que la quote-part de la commune d'Aiguilhe ne soit pas réévaluée, le conseil, à l'unanimité, donne mandat au Maire, pour signer la convention 2011 du billet jumelé.

ECOLE NUMERIQUE

Le conseil adopte le principe de l'équipement numérique de l'école sur le schéma de l'école numérique rurale. Cet équipement devrait être configuré sur :

- 2 tableaux blancs interactifs
- 10 micro-ordinateurs
- 1 classe mobile
- 1 caméra visionneuse de documents
- 1 borne WIFI

Le coût de cet équipement devra se tenir dans un budget de 12000 € TTC.

PASSERELLE PIETONNE PONT DES ABATTOIRS

La communauté d'agglomération, maître d'ouvrage, a invité les communes concernées, à une réunion de présentation des alternatives concernant un projet de passerelle qui permettrait aux usagers de la promenade de la Borne de passer d'une rive à l'autre.

L'équipement, à priori retenu, car d'un coût plus réduit que les autres, présente l'inconvénient d'accroître en période de crues le niveau d'eau en amont de 5 à 10 centimètres. Cet effet doit être approfondi de façon à bien en mesurer les incidences en cas de crues. Une étude loi sur l'eau doit être entreprise.

